



**PRÉFET
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COVID-19

Cahors, le 9 novembre 2020

Les maires retirent leurs arrêtés illégaux dispensant le port du masque à l'école

La semaine dernière, deux maires ont pris des arrêtés municipaux afin de dispenser les élèves des écoles élémentaires de porter obligatoirement le masque, comme le prévoit le décret du 29 octobre, dans les écoles des communes concernées.

Devant cette décision manifestement illégale, et dans le cadre du contrôle administratif exercé par l'État sur les collectivités territoriales, **le préfet a saisi, vendredi soir, le tribunal administratif de Toulouse pour demander la suspension de ces arrêtés et leur annulation.**

À la suite de cette saisine du préfet du Lot, **les deux maires ont décidé d'abroger leurs arrêtés.** Le préfet du Lot a, en conséquence, décidé de se désister des requêtes introduites devant le tribunal administratif de Toulouse.

Le préfet du Lot appelle chacun à faire preuve de responsabilité et de veiller à respecter les gestes barrières qui permettent de nous protéger collectivement.

**Pôle de la communication
interministérielle de l'État**

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16
pref-communication@lot.gouv.fr

Place Chapou
46009 Cahors Cedex